

**CONSEIL DE LA JUSTICE ADMINISTRATIVE**

**Membres du comité d'enquête :**

M<sup>e</sup> Andrée St-Georges  
Présidente du comité d'enquête

Monsieur René Ouellet  
Commissaire à la Commission des  
lésions professionnelles

Monsieur Joseph Gabay  
Membre du Conseil de la justice  
administrative

---

**DANS L'AFFAIRE DE :**

MADAME MÉLANIE BILLARD-GAUDET  
et  
MONSIEUR NEIL SWITHIN-JONES,  
Plaignants

et

M<sup>e</sup> MONIQUE BILLARD,  
Commissaire à la  
Commission des lésions professionnelles

---

---

**RAPPORT DU COMITÉ D'ENQUÊTE CONSTITUÉ PAR  
LE CONSEIL DE LA JUSTICE ADMINISTRATIVE**

**Art. 62 de la *Loi instituant la Commission des lésions professionnelles et  
modifiant diverses dispositions législatives* (L.Q., 1997, ch. 27)**

**Art. 184 à 192 de la *Loi sur la justice administrative* (L.R.Q., ch. J-3)**

---

Le 17 mars 2003, madame Mélanie Billard-Gaudet et monsieur Neil Swithin-Jones déposent une plainte auprès du Conseil de la justice administrative (le Conseil) à l'encontre de M<sup>e</sup> Monique Billard, commissaire à la Commission des lésions professionnelles.

À sa séance du 12 juin 2003, le Conseil reporte l'étude de la plainte à sa prochaine séance, le 17 septembre 2003. M<sup>e</sup> Monique Billard, mère de la plaignante, est en congé de maladie depuis le 9 novembre 2001.

À la séance du 17 septembre 2003, le Conseil déclare la plainte recevable au sens de l'article 186 de la *Loi sur la justice administrative* (L.R.Q., ch. J-3). Il rend la décision suivante :

«... Constitue un comité d'enquête chargé de faire enquête sur la plainte de madame Mélanie Billard-Gaudet et monsieur Neil Swithin-Jones au regard de l'article 62 de la *Loi instituant la Commission des lésions professionnelles et modifiant diverses dispositions législatives* (L.Q., 1997, ch. 27) quant aux allégations d'avoir utilisé son statut de juge administratif afin de faire procéder à une enquête sur la personne de monsieur Neil Swithin-Jones ...»

Compte tenu de l'état de santé de M<sup>e</sup> Monique Billard, il s'avère impossible pour le Comité d'enquête de fixer une date d'audience avant le 17 mars 2004.

Le 17 mars 2004 en question, seule M<sup>e</sup> Monique Billard se présente à l'audience, en compagnie de sa procureure et de ses témoins. L'affaire procède et le Comité d'enquête prend la cause en délibéré.

Le 5 mai 2004, M<sup>e</sup> Hélène Jolicoeur, la procureure de M<sup>e</sup> Monique Billard, nous informe du décès de sa cliente et nous demande de fermer le dossier sans rendre de décision sur le fond.

Par lettre datée du 12 mai suivant, madame Mélanie Billard-Gaudet et monsieur Neil Swithin-Jones nous formulent la même requête.

## DÉCISION ET MOTIFS

Compte tenu du décès de M<sup>e</sup> Monique Billard et compte tenu des demandes respectives des parties de fermer le dossier, le comité d'enquête en arrive à la conclusion qu'il y a effectivement lieu de fermer le dossier.

PAR CES MOTIFS, le comité d'enquête ferme le dossier.

(s) ANDRÉE ST-GEORGES  
M<sup>e</sup> Andrée St-Georges

(s) JOSEPH GABAY  
Monsieur Joseph Gabay

(s) RENÉ OUELLET  
Monsieur René Ouellet, commissaire

9 septembre 2004